

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1559**

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani,
M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,
M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'alinéa qui autorise le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures visant à étendre les possibilités de dérogation au plan local d'urbanisme pour les projets sobres en foncier.

En effet, cet alinéa introduit une dérogation large et mal cadrée, au principe déjà flou de zéro artificialisation nette.